

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral en date du 28 mai 2024, il sera procédé à une enquête publique unique d'une durée de trente-trois jours (33) jours consécutifs, du lundi 24 juin 2024 à 8h30 au vendredi 26 juillet 2024 à 17h, au sujet de la demande d'autorisation environnementale et de la demande de permis d'aménager déposées par DREAMGEST FRANCE SAS relatives à la création d'un parc d'émotions et de vibrations musicales « MELOFOLIA » à COUSSAC-BONNEVAL.

Un exemplaire du dossier d'enquête en support papier comprenant les informations environnementales sera déposé en mairie de COUSSAC-BONNEVAL et mis à disposition pendant toute la durée de l'enquête, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le dossier dématérialisé sera consultable :

- à la mairie de COUSSAC-BONNEVAL aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie
- sur Internet à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5432>
- sur le site internet des services de l'État en Haute-Vienne : <https://www.haute-vienne.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public>

Par ailleurs, un registre à feuillets non mobiles sera ouvert en mairie de COUSSAC-BONNEVAL, pendant toute la durée de l'enquête et mis à la disposition du public qui pourra y consigner éventuellement ses observations.

Des observations pourront également être adressées :

- par correspondance à : mairie de COUSSAC-BONNEVAL – 1 place Daniel Lamazière – 87500 COUSSAC-BONNEVAL, à l'attention du président de la commission d'enquête désigné pour cette enquête qui les visera et les annexera au registre ;
- par courriel à l'adresse suivante : enquete-publique-5432@registre-dematerialise.fr
- sur un site Internet comportant un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses contributions et propositions directement ouvert à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5432>

Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/5432> et donc visibles par tous.

Des informations peuvent être demandées auprès de DREAMGEST FRANCE SAS – 29 Rue de Las Vias - 87500 COUSSAC-BONNEVAL et/ou par Mél : hodiamontdidier@gmail.com

Toute observation, tout courrier, tout document réceptionnés avant le début ou après la clôture de la présente enquête ne pourront pas être pris en considération.

M. Fabien ROTZLER (expert judiciaire traducteur interprète) est désigné en qualité de président de la commission d'enquête et MM. Lazare PASQUET (architecte diplômé par le gouvernement), Roland VERGER (ingénieur en génie civil) sont désignés comme membres titulaires de la commission d'enquête. Dans le cadre de la procédure d'enquête, ils recevront le public en mairie de COUSSAC-BONNEVAL, aux jours et heures indiqués ci-après :

- lundi 24 juin 2024 de 8h30 à 12h
- mardi 2 juillet 2024 de 14h à 17h30
- jeudi 11 juillet 2024 de 8h30 à 12h
- mercredi 17 juillet 2024 de 14h à 17h30
- samedi 20 juillet 2024 de 9h à 12h
- vendredi 26 juillet 2024 de 13h30 à 17h

À l'issue de l'enquête, les décisions susceptibles d'intervenir sont une autorisation environnementale et un permis d'aménager assortis de prescriptions à respecter ou un refus, par arrêté préfectoral et par arrêté du maire de Coussac-Bonneval.

Dans un délai d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur à la mairie de COUSSAC-BONNEVAL où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront également disponibles sur le site internet des services de l'État dans la Haute-Vienne où ils seront à la disposition du public pendant un an, à l'adresse suivante : <https://www.haute-vienne.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public>.